

Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes –  tudes postsecondaires

Minist re de la Formation et des Coll ges et Universit s de l'Ontario

Octobre 2011



Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes – Études postsecondaires

Sommaire de la voie vers les études postsecondaires

Quel est le but de la personne apprenante? La description de la voie vers les études postsecondaires examine la relation entre la prestation de services d’alphabétisation et de formation de base (AFB) et la transition vers les études postsecondaires. La description de cette voie présente les options offertes aux personnes apprenantes qui souhaitent obtenir un diplôme ou un grade d’études postsecondaires.

Rôle des organismes de prestation de services d’AFB

Les organismes de prestation de services d’AFB aident les personnes apprenantes à examiner les avantages et les possibilités qu’offre la poursuite d’un but en matière d’études postsecondaires, ainsi qu’à analyser ce qu’implique le processus. Les organismes d’AFB travaillent avec les personnes apprenantes à déterminer si un but en matière d’études postsecondaires convient à leurs besoins et à leurs capacités, s’il est possible selon leurs moyens et s’il est réalisable dans leur communauté. S’il s’avère qu’un but en matière d’études postsecondaires ne convient pas à la personne apprenante, l’organisme d’AFB devrait l’aider à explorer des solutions de rechange ou d’autres voies.

Les organismes de prestation de services d’AFB élaborent un plan d’apprentissage qui décrit la voie de transition de la personne apprenante et contient des activités d’apprentissage, des ressources et des outils d’évaluation visant à préparer la personne apprenante à faire la transition vers les études postsecondaires.

Questions clés pour discuter du but en matière d’études postsecondaires de la personne apprenante :

1. La personne apprenante a-t-elle déjà établi un but dans un autre organisme? Sinon, l’organisme de prestation de services d’AFB devrait l’aider à se fixer un but.
2. De quels outils, ressources, expérience et formation la personne apprenante dispose-t-elle déjà pour atteindre son but?

3. Quels besoins ou intentions poussent la personne apprenante à vouloir s'inscrire à un programme d'études postsecondaires? À quel programme s'intéresse-t-elle?
4. Les études postsecondaires correspondent-elles aux besoins ou aux désirs de la personne apprenante?
5. Le programme d'études postsecondaires choisi représente-t-il un but réaliste pour la personne apprenante?
6. La personne apprenante est-elle consciente du temps et des efforts requis pour entreprendre et poursuivre des études postsecondaires?
7. Existe-t-il d'autres programmes qui pourraient préparer la personne apprenante pour ce but?

Qu'est-ce que les études postsecondaires?

Les études postsecondaires désignent tous les programmes d'études formels qui sont offerts dans les collèges et les universités et dont la condition normale d'admission est un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. À la fin de leurs études postsecondaires, les personnes apprenantes obtiennent un diplôme, un grade ou un certificat. La durée des programmes varie habituellement de un an à quatre ans.

Qui est admissible et quelles sont les conditions d'admission?

Études postsecondaires

Pour être admissible aux études postsecondaires, la personne doit détenir l'une des attestations d'études reconnues suivantes : diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), certificat du programme Accès carrières études (ACE) ou certificat GED.

Les politiques et les conditions d'admission varient d'un établissement à l'autre et d'un programme à l'autre à l'intérieur d'un même établissement.

Par exemple, certains programmes postsecondaires exigent de l'expérience ou des cours préalables précis.

Bon nombre d'établissements offrent des examens d'admission qui, s'ils sont réussis, permettent aux candidats adultes de satisfaire aux conditions en matière de cours préalables à l'admission dans un programme d'études postsecondaires. Par exemple, réussir un examen d'admission comme le Test de rendement pour francophones (TRF) peut remplacer les cours de mathématiques ou de français préalables à l'admission dans un programme collégial donné. Les personnes apprenantes peuvent aussi suivre des cours à crédits au cycle supérieur du secondaire ou des cours du programme ACE pour satisfaire aux conditions d'admission au collège.

Il est important que la personne apprenante consulte le calendrier, les brochures et le site Web des collèges pour s'informer des conditions d'admission. Si elle a besoin d'autres renseignements, elle devrait communiquer avec un conseiller, le bureau du registraire ou le service de liaison du collège.

Au besoin, les personnes apprenantes peuvent aussi communiquer avec le département ou le chef de département d'un programme collégial précis, qui les orientera peut-être vers un programme préparatoire ou une voie d'accès leur permettant d'entrer au collège par d'autres moyens que la satisfaction des conditions d'admission obligatoires officielles.

Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO) – Processus de demande d'admission et d'acceptation d'offre d'admission

Toutes les demandes d'admission au collège doivent être présentées aux Collèges de l'Ontario à l'adresse suivante : www.collegesdelontario.ca. Ce service reçoit et transmet les demandes d'admission et les réponses des candidats aux offres d'admission des collèges.

Pour les programmes débutant à la session d'automne, les personnes apprenantes peuvent présenter leur demande à un collège dès que le formulaire devient accessible en ligne en octobre. Bien qu'il n'y ait pas de date limite pour la soumission de demandes d'admission aux collèges en Ontario, les demandes reçues au plus tard à la date de « juste considération » recevront juste considération de la part des collèges.

Cependant, après la date de juste considération, les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Cette date est particulièrement importante pour les personnes qui présentent une demande à des programmes collégiaux considérés comme très concurrentiels, c'est-à-dire les programmes où le nombre de candidats qualifiés dépasse le nombre de places disponibles pour la session d'automne.

La date de juste considération pour les programmes débutant à l'automne est habituellement le **1^{er} février** et, pour les programmes débutant à l'hiver, le **3 octobre**. Afin de vérifier ces dates limites pour l'année en cours, il est important que la personne apprenante se rende sur le site des Collèges de l'Ontario à l'adresse www.collegesdelontario.ca bien avant le début du processus d'admission.

Les personnes apprenantes qui prévoient suivre un programme collégial doivent soit avoir obtenu tous les préalables avant de s'inscrire, soit être en train de suivre un programme qui leur fournira les crédits, les titres ou les équivalences nécessaires.

On encourage tous les candidats et candidates à faire demande le plus tôt possible avant la date de juste considération, car le volume d'activité du site Web est alors à son niveau le plus élevé et il peut être difficile d'accéder au serveur.

Pour les programmes débutant à d'autres temps de l'année, les personnes apprenantes doivent consulter le site du programme ou communiquer avec le collège pour connaître les dates de traitement des demandes.

Pour en savoir davantage sur la façon de présenter une demande d'admission au collège, rendez-vous sur le site des Collèges de l'Ontario à l'adresse www.collegesdelontario.ca et du Service d'admission des collèges de l'Ontario à l'adresse <http://www.saco.on.ca/saco/accueil/publications.html>.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB travaillent avec les personnes apprenantes à trouver les outils, les mesures de soutien et les renseignements nécessaires pour le programme d'études postsecondaires qui les intéresse. Ces activités impliquent de trouver un programme offert dans la langue de la personne apprenante si possible, soit le français, l'anglais ou la langue des signes. Lorsque c'est possible, les organismes de prestation de services d'AFB aident aussi la personne apprenante à déterminer comment acquérir les capacités linguistiques requises ou obtenir les mesures de soutien nécessaires, telles que des preneurs de notes, des appareils fonctionnels, etc.

Questions clés :

1. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé atteint par la personne apprenante et quel genre de rattrapage ou de recyclage de connaissances et d'habiletés lui faut-il pour réussir dans un milieu d'apprentissage postsecondaire?
2. La personne apprenante a-t-elle un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent?
3. La personne apprenante a-t-elle un relevé de notes du secondaire? Que lui manque-t-il? (p. ex., notes actuelles, conditions d'admission adéquates, etc.)
4. Où la personne apprenante a-t-elle obtenu ses crédits? (p. ex., dans la province, à l'extérieur de la province, dans un autre pays)
5. Depuis combien de temps la personne apprenante n'est-elle plus aux études?
6. La personne apprenante a-t-elle les connaissances et les habiletés, y compris les capacités linguistiques en langue seconde, la motivation et les aptitudes nécessaires pour suivre un programme d'études postsecondaires?

-
7. Combien de temps faudra-t-il à la personne apprenante pour atteindre son but et est-ce que ce délai convient à sa situation?
 8. Quelles sont les voies d'accès aux études postsecondaires dans la communauté?
-

Comment reconnaît-on que le but est atteint?

Études postsecondaires

On reconnaît que le but est atteint lorsque la personne apprenante reçoit un diplôme, un grade ou un certificat délivré par un collège ou une université.

La présente description de voie vers les études postsecondaires porte principalement sur les programmes collégiaux de deux ou trois ans menant à un diplôme. Même si, en théorie, les grades universitaires et les certificats postdiplômes d'un an ou moins sont aussi des programmes postsecondaires, le présent document n'en traite pas. (Pour en savoir davantage sur la formation professionnelle de moins d'un an, consultez le document *Description de voie pour les formateurs et les personnes apprenantes – Formation en apprentissage*.)

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB préparent les personnes apprenantes en leur offrant les services d'alphabétisation et de formation de base nécessaires, qui favoriseront ensuite leur transition vers les études postsecondaires.

Questions clés :

1. Est-ce que l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires est un but personnel de la personne apprenante?
 2. Le but en matière d'études postsecondaires est-il lié à un désir de la personne apprenante d'obtenir de l'avancement au travail ou de changer de carrière?
-

Quelles options s'offrent à la personne apprenante pour les études postsecondaires?

Études postsecondaires

Il est possible de suivre de nombreux programmes collégiaux et universitaires selon un horaire flexible dans bon nombre de communautés ou en ligne. Les conditions d'admission varient d'un programme ou d'un établissement à l'autre. Il est important que la personne apprenante se fixe un but réaliste et comprennent les

diverses conditions et options des programmes. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site Web des Collèges de l'Ontario à l'adresse suivante : <http://www.collegesdelontario.ca/colont/accueil.html>.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB offrent du soutien et de l'aide aux personnes apprenantes afin de leur permettre d'explorer les options offertes dans leur communauté pour acquérir les habiletés ou les attestations d'études requises pour l'admission dans un programme d'études postsecondaires.

Questions clés :

1. Quelles options y a-t-il dans la communauté de la personne apprenante en fait de programmes qui correspondent à ses besoins en matière de langue, d'horaire et de proximité?
2. Quelles sont les conditions générales d'admission aux études postsecondaires dans la communauté ou la région de la personne apprenante?
3. Quels modes de prestation pourraient convenir et s'offrir à la personne apprenante? (p. ex., à temps partiel, à temps plein, à distance, etc.)

Y a-t-il d'autres exigences?

Études postsecondaires

Certains programmes d'études postsecondaires exigent des cours préalables précis. Les personnes apprenantes doivent avoir une idée claire de toutes les exigences du programme d'études postsecondaires qui les intéresse avant le début du processus de demande d'admission.

Par exemple, pour être admises dans le programme de soins infirmiers auxiliaires de deux ans, les personnes apprenantes doivent avoir suivi les cours de biologie et de mathématiques de 11^e et 12^e année. Elles doivent aussi avoir leur certificat de secourisme avant de participer aux stages.

Certains programmes d'études postsecondaires exigent aussi de l'expérience de travail dans le domaine visé.

Pour faire la transition vers les études postsecondaires et réussir dans les cours, les personnes apprenantes doivent avoir un certain niveau de capacités linguistiques et d'aptitudes en communication. Il est possible qu'on leur demande de passer un test de compétence linguistique en français. Il est important que la personne

apprenante communique avec le département ou le chef de département d'un programme collégial donné pour obtenir des renseignements sur les exigences linguistiques et l'évaluation de compétence linguistique utilisée.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB aident les personnes apprenantes à déterminer s'il y a d'autres exigences pour leur but et les aiguillent vers les mesures de soutien ou les services requis.

Questions clés :

1. La personne apprenante a-t-elle besoin de mesures de soutien à l'accessibilité ou aux personnes handicapées? Si oui, avec qui faut-il communiquer à l'établissement postsecondaire, au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ou dans d'autres services communautaires?
2. La personne apprenante a-t-elle des exigences d'accessibilité qui risquent d'influencer ses options?

Quels sont les coûts et les mesures de soutien requises? Existe-t-il de l'aide gouvernementale?

Études postsecondaires

Les coûts varient en fonction du type de programme, de sa durée et de l'établissement.

Il y a de nombreux programmes d'aide gouvernementale, tels que le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et différentes bourses d'études. Il est important que la personne apprenante communique avec la personne-ressource ou le département qui s'occupe de l'aide financière aux étudiants au collège.

Dans tous les collèges de l'Ontario, il y a un bureau de services aux étudiants handicapés. La personne apprenante doit communiquer avec le personnel du bureau et l'informer de sa limitation et des adaptations dont elle a besoin. Pour en savoir davantage, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/postsecondary/careerplanning/disabilities.html#display>.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Les organismes de prestation de services d'AFB offrent aux personnes apprenantes les outils, les mesures de soutien et les renseignements nécessaires pour leur permettre de communiquer avec les départements appropriés au collège afin de déterminer les coûts et les mesures de soutien qui s'appliquent au programme

d'études postsecondaires visé.

Questions clés :

1. De quelles ressources financières la personne apprenante aura-t-elle besoin?
2. Quelle aide financière le gouvernement offre-t-il pour les études postsecondaires?
3. La personne apprenante reçoit-elle du soutien du revenu?
4. Les études postsecondaires constituent-elles une activité admissible pour les personnes apprenantes qui reçoivent du soutien du revenu?
5. Est-ce que le programme Deuxième carrière d'Emploi Ontario est une option envisageable pour la personne apprenante? (Pour en savoir davantage, consultez le site Web du programme Deuxième carrière à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/secondcareer/index.html>.)

Ressources clés

Quels outils d'évaluation et quelles ressources d'apprentissage utilise-t-on pour les études postsecondaires?

Outils d'évaluation utilisés dans les établissements postsecondaires

Reconnaissance des acquis (RDA)

Les admissions peuvent exiger que les candidats et candidates adultes passent un test d'admission comme les suivants :

- le Test de rendement pour francophones (TRF);
- des évaluations des compétences essentielles;
- toute autre forme de test qui se révèle nécessaire.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Le document *Outils d'évaluation sélectionnés* du cadre du CLAO offre aux formateurs et formatrices et aux évaluateurs et évaluatrices un échantillon d'évaluations et de ressources. Pour consulter le document, rendez-vous à l'adresse suivante :

http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/publications/CLAO_Outils_devaluation_selectionnes_Mar_11.pdf.

Pour trouver une collection de ressources d'apprentissage appropriées, consultez la page *Liens entre les ressources d'apprentissage et le cadre du CLAO* sur le site Web du cadre du CLAO à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/tools-and-resources.html>.

Pour consulter la liste de ressources d'apprentissage pour le rattrapage scolaire, intitulée *OALCF Selected Learning Materials List: Identified by Academic Upgrading Service Providers*, rendez-vous à l'adresse suivante : http://www.tcu.gov.on.ca/eng/eopg/publications/OALCF_Selected_LMs_AU_Mar_11.pdf (en anglais seulement).

Comment savoir de quels renseignements, services d'aiguillage et mesures de soutien la personne apprenante a besoin?

La capacité des personnes apprenantes d'atteindre leur but est étroitement liée à la qualité des mesures de soutien qu'elles reçoivent. Les mesures de soutien, qui contribuent à maintenir les personnes apprenantes dans le programme d'AFB, peuvent être classées en cinq catégories : les mesures de soutien financières et matérielles, les mesures de soutien scolaires, les mesures de soutien à la santé, les mesures de soutien à l'emploi et les autres services sociaux.

Rôle des organismes de prestation de services d'AFB

Dans le cadre de la coordination des services, les organismes de prestation de services d'AFB doivent aiguiller les personnes apprenantes vers les mesures de soutien et les programmes appropriés qui sont offerts dans la communauté. Il revient aux organismes d'AFB d'offrir aux personnes apprenantes l'aiguillage et les renseignements appropriés.

Questions clés :

1. Avez-vous les renseignements nécessaires pour déterminer quelles sont les mesures de soutien requises et où aiguiller les personnes apprenantes?
2. De quelles mesures de soutien la personne apprenante a-t-elle besoin? (p. ex., garde d'enfants, transport, évaluation de la difficulté d'apprentissage, mesures d'adaptation physiques, etc.) La personne apprenante doit-elle améliorer ses capacités linguistiques en français ou en langue seconde?
3. La personne apprenante a-t-elle déjà obtenu les mesures de soutien nécessaires?

4. Où faut-il aiguiller la personne apprenante pour la transition vers les études postsecondaires? Quand faudrait-il le faire?
5. Quels autres organismes ou programmes communautaires pourraient aider la personne apprenante à atteindre un but en matière d'études postsecondaires?
6. Quels genres de mesures de soutien ou de programmes gouvernementaux pourraient aider la personne apprenante à atteindre son but?
7. La personne apprenante a-t-elle des problèmes ou des sujets de préoccupation qu'il faudrait faire évaluer par un autre organisme?

Principaux savoirs à acquérir pour les études postsecondaires

Pour atteindre leur but, les personnes apprenantes doivent acquérir ou améliorer certaines des six grandes compétences (*Rechercher et utiliser de l'information, Communiquer des idées et de l'information, Comprendre et utiliser des nombres, Utiliser la technologie numérique, Gérer l'apprentissage et S'engager avec les autres*) du cadre du CLAO. Les listes qui suivent présentent les savoirs précis dont les personnes apprenantes ont besoin pour atteindre un but en matière d'études postsecondaires. Ces listes de savoirs proviennent de projets de recherche et développement qui ont été réalisés en Ontario relativement à une voie en particulier.

Pour consulter les six grandes compétences du cadre du CLAO, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/oalcf/tools-and-resources.html>.

Principaux savoirs à acquérir en gestion de soi

- respect des attentes en matière d'assiduité
- engagement envers le programme
- motivation
- attitude positive
- détermination
- capacité de rester concentré sur la tâche
- capacité d'accomplir plusieurs tâches à la fois avec un niveau de maturité approprié à l'apprentissage des adultes
- capacité d'établir des buts réalistes et bien définis

- capacité de se fixer des buts à court terme et de les suivre
- conscience de ses propres forces et faiblesses
- utilisation stratégique des ressources à sa disposition
- capacité de respecter tant les échéances du programme que ses propres échéances
- capacité de gérer son temps en milieu d'apprentissage et en dehors des cours
- capacité de coordonner sa charge de travail avec ses autres engagements
- capacité de prendre en main ses besoins en matière d'apprentissage
- volonté de prendre le temps d'aller chercher de l'aide après les cours
- autonomie
- autodiscipline
- conscience de son propre état de préparation pour les prochaines étapes d'apprentissage, d'évaluation, etc.
- initiative
- capacité de travailler de façon autonome
- capacité de travailler malgré les distractions
- capacité de « poser les bonnes questions » - volonté de se prendre en main et de demander de l'aide lorsqu'elle est coincée sur un problème ou une tâche
- curiosité et capacité de poser des questions
- persévérance
- recherche constante d'amélioration
- attitude positive à toute épreuve; capacité de voir les difficultés comme des défis à relever
- capacité de travailler tant de façon autonome qu'en équipe
- bonnes aptitudes interpersonnelles avec ses pairs (p. ex., soutien collectif)

-
- sens de l'organisation
 - bonne connaissance des services collégiaux
 - bonnes techniques d'étude
-

Principaux savoirs scolaires à acquérir

- capacité de lire, d'interpréter et de poursuivre avec un minimum d'aide
- capacité de poser des questions qui montrent un raisonnement mental supérieur
- capacité d'utiliser un raisonnement quantitatif
- habiletés en mathématiques qui vont au-delà des habiletés de base en calcul requises pour le programme et bonnes connaissances en algèbre
- capacité de résoudre des questions mathématiques de niveau postsecondaire
- capacité de travailler avec des formules, ce qui démontre une certaine habileté cognitive
- capacité de comprendre ce qu'elle lit (p. ex., lire et suivre les consignes pour bien accomplir la tâche)
- capacité de suivre et d'exécuter des consignes, spécialement lorsqu'elles viennent de plusieurs sources; capacité de synthétiser et d'intégrer l'information
- capacité de lire un article ou un texte de plusieurs pages sans organisation claire, puis de le comprendre, de lire et d'extraire de l'information, et de commenter cette information
- emploi d'une grammaire correcte dans les travaux oraux et écrits
- emploi d'une structure de phrase correcte
- haut niveau d'organisation, de cohérence et d'unité à l'écrit
- capacité de rédiger des dissertations
- emploi de bonnes techniques de documentation
- capacité de rédiger une dissertation ou un rapport technique, de les relire et de soumettre une ébauche sans poser de question

- capacité de repérer, d'organiser, d'analyser et de consigner des renseignements pour la rédaction de dissertations ou de rapports
- capacité de synthétiser des renseignements de diverses sources
- capacité de faire des présentations orales en résumant des textes et des sources, en paraphasant et en citant des sources de façon efficace
- curiosité intellectuelle (p. ex., poser des questions pour approfondir son apprentissage)
- pensée critique
- utilisation de techniques de résolution de problèmes
- compréhension de concepts abstraits
- capacité de réussir ses tests
- capacité de répondre aux questions posées
- capacité d'accomplir les activités de démonstration avec peu d'aide ou aucune aide
- capacité de transférer son apprentissage dans sa vie quotidienne (p. ex., transfert de savoirs et de savoir-faire)
- connaissances suffisantes en technologie pour survivre dans un milieu d'apprentissage technologique (p. ex., applications Microsoft Office)

Mathématiques et sciences :

- *Beaucoup de programmes postsecondaires exigent des cours préalables précis en mathématiques et en sciences. Il est important pour les personnes apprenantes d'acquérir les connaissances fondamentales nécessaires dans ces matières pour pouvoir faire la transition vers leur but. Même si rares sont les programmes collégiaux qui ont des préalables précis en mathématiques ou en sciences, ceux qui en ont exigent habituellement des crédits de cours de 12^e année ou l'équivalent.*

Autres principaux savoirs à acquérir

- capacité d'établir des buts et de les atteindre
- détermination à poursuivre son programme et ses buts

- volonté de prendre ses buts en main; établissement de lignes du temps et de repères pour déterminer ou évaluer son progrès
- confirmation de son souci des résultats
- capacité de travailler en groupe de façon efficace (p. ex., terminer le projet à temps, composer avec les membres qui ne participent pas)
- excellentes capacités de compréhension de lecture
- adoption de techniques proactives de résolution de problème, menant à la solution
- volonté d'obtenir un rendement scolaire supérieur au niveau d'habiletés de base nécessaire pour le but choisi
- obtention de mesures de soutien sociales, financières et pour le logement (p. ex., Ontario au travail, RAFEO, AE, etc.)
- bonne gestion de sa vie personnelle, y compris la santé, la garde d'enfants, le transport et les finances
- capacité de régler des problèmes de transport
- connaissance des bases de données, des installations et des systèmes collégiaux
- enthousiasme par rapport à la prochaine étape

Notes sur la communauté

Les organismes de prestation de services d'AFB peuvent utiliser cette section pour entrer des renseignements sur la communauté pour la voie de transition vers les études postsecondaires, y compris les coordonnées d'organismes clés, les dates d'inscription, les coûts et les conditions d'admissions de certains programmes, etc.